

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

- En exercice.....15
- Quorum..... 8
- Présents..... 12
- Votants.....15
- Procurations..... 3

Date de la convocation : 23/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEUC Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 13

DELIBERATION N° 5

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget primitif 2024 du budget principal de la commune,
Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2024 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-2312 : DIVERS		4 290.00 €
D 2158-2312 : DIVERS	4 290.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 290.00 €	4 290.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc*

*Le Maire
Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

30 SEP. 2024

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le

30 SEP. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.